L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 OCTOBRE 1873. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. DIMANCHE 12 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN. LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, au coin des rues St-Philippe et Broad—une Vacherie.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Vêtements tout faits à New-York.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et Lingerie.

SPECTACLES.

Dimanche, 12 Octobre.

Académie—The Hidden Hand.

Delachaise-Grounds—Grand Festival.

Disette de produits—Disette de moyens d'échange.

Tout le monde a été surpris de l'explication vulgairement donnée à notre disette actuelle de billets de circulation, bien qu'elle soit juste et vraie. On a dit naturellement que cela devait arriver chaque année, puisque chaque année, dans une certaine saison, nos récoltes étant épuisées, nous n'avons plus rien à expédier pour le Nord ni pour aucun point du monde. Alors il s'en suit nécessairement que nous ne produisons pas assez pour couvrir nos dépenses et que le Nord et l'Ouest nous envoient beaucoup plus que nous ne pouvons payer. Voilà ce que nombre de gens ignoraient et ce dont ils sont fort étonnés, car c'est la première fois que cela arrive. Ils avaient toujours pensé au contraire que le sucre et le coton suffisaient et devaient suffire pour payer les produits manufacturés du Nord et les denrées de l'Ouest dont nous avons besoin; de même qu'ils pensaient que le coton de tous les Etats-Unis et divers autres produits américains de moindre importance devaient maintenir pour le moins la balance du commerce des Etats-Unis avec l'Europe.

On tire de là la conclusion que la Louisiane est bien décidément ruinée, puisque son agriculture ne suffit plus à ses besoins commerciaux et qu'elle n'a pas de fabriques pour compenser ce qui lui manque sous ce rapport. On tire de là, aussi, la conclusion que les autres Etats du Sud doivent être et sont en effet plus pauvres que la Louisiane, car ils produisent encore moins et n'ont pas plus d'industrie manufacturière, à l'exception de la Virginie et peut-être aussi de la Géorgie, où l'on voit en activité quelques fabriques de coton. Mais les produits de ces fabriques de coton n'équivalent pas, il s'en faut de beaucoup, à ceux de notre industrie sucrière, et alors tous ces Etats doivent être encore plus endettés que nous à certaine époque de l'année.

Voilà un déplorable état de choses. Ce Sud, si riche en revenus agricoles et qui, autrefois, se suffisait non-seulement à lui-même, mais encore fournissait à toute la république le moyen de payer l'Europe quand la balance commerciale était en faveur du commerce européen, n'a plus même aujourd'hui le moyen de payer au Nord ce qu'il en reçoit pour son propre usage et pour subvenir à ses plus impérieux besoins.

Cette conséquence devrait ouvrir les yeux de ces partisans à outrance de l'égalité des races et de l'égalité des hommes qui prétendaient, en inaugurant ici avec leurs baïonnettes le nouvel ordre de choses, que ce nouvel ordre de choses ferait notre bonheur et qu'il nous rendrait cent fois plus qu'il ne pouvait nous prendre. Voilà 10 ans que le système de ces égalitaires règne au Sud et voilà 10 ans que nous nous appauvrissons graduellement; voilà 10 ans qu'au lieu d'avoir plus nous avons toujours moins, et enfin voilà que cette année nous n'avons ni de quoi payer à l'Ouest les farines et les viandes salées que nous en recevons, ni de quoi payer au Nord les paletots, les souliers et les chapeaux qu'il nous envoie, bien que ces paletots, ces souliers et ces chapeaux soient les plus communs et les plus grossiers du monde. En vérité, c'est un bonheur que nous faisons au Nord en les portant et si peu qu'ils vaillent, ils valent encore moins que ce que le Nord nous les fait payer.

Tout a donc tourné contre nous dans la pratique de ce nouvel ordre de choses, bien qu'on ne puisse rien reprocher à cet Etat. Il faut que tout le monde travaille, disait-on—tout le monde a travaillé et les anciens esclavagistes ont travaillé plus que personne. Ils ont travaillé plus que les affranchis, et de même qu'ils faisaient vivre les nègres quand ils étaient esclaves, ils les font vivre encore aujourd'hui qu'ils sont libres; ils leur payent exactement tout le travail qu'ils font. Des fils de planteurs, autrefois riches et nageant dans l'opulence, tiennent aujourd'hui la queue de la charrue; ils donnent aux nègres l'exemple de l'activité et du travail et ils ne se plaignent pas. Il n'y a donc rien à reprocher au Sud; loin de là, si on lui rendait justice, il faudrait déclarer hautement qu'il était, à en juger par ce qu'on le voit faire maintenant, digne de gouverner une race qui, livrée à elle-même, n'a jamais rien fait, ni n'a jamais été en état de rendre à la civilisation aucun service. Elle était si bien gouvernée et protégée que, sans le secours d'une immigration africaine, elle se multipliait elle-même presque aussi rapidement que la race blanche qui reçoit continuellement des accessions de population venant de l'étranger.

Ce fait extraordinaire sera plus d'une fois mentionné dans l'histoire avec éloge, et l'on ajoutera qu'il fallait que cette race d'esclavagistes valût beaucoup pour y avoir donné lieu, et pour passer si subitement d'une vie de commandement à une vie de travail manuel, sans qu'un instant elle se soit laissé aller au découragement et au désespoir.

Mais cette activité extraordinaire de la race blanche au Sud ne peut compenser entièrement les pertes faites et qu'on fait tous les jours par la diminution de la main d'œuvre. Cette race n'était pas assez nombreuse pour suppléer aux bras que l'émancipation lui avait ravis. Pour 10 blancs devenus travailleurs, il y a 50 nègres qui cessent de l'être ou qui se livrent à des travaux d'aubaine tout à fait improductifs. Ces nègres oisifs font malheureusement école pour leur race et l'on s'en aperçoit chaque année au temps du renouvellement des contrats. Le nombre de ces contrats diminue sans cesse; on voit même beaucoup de nègres y renoncer avant leur terme, quand même ils y perdent le travail fait par eux jusqu'à ce moment.

De là l'énorme différence dans la quantité des produits entre l'ancien régime et le nouveau. Avec l'ancien, les travaux s'étendaient, les champs se défrichaient, les produits se multipliaient et avec la valeur de ces produits le Sud pouvait acheter après chaque récolte des bras nouveaux pour convertir les marais ou les bois en campagnes fertiles. Alors, bien que le Sud fût très riche et très brillant, on n'entendait pas dire que les espèces ou les moyens d'échange manquassent et que les banques fussent en détresse par suite d'une infériorité de commerce provenant du défaut de production. Les banques, cependant, n'étaient pas toujours bien solides; mais quand elles croulaient, la cause de leur chûte était bien différente de la cause d'aujourd'hui; elles succombaient sous le poids d'une pléthore, souvent factice, et non par suite d'une pénurie de circulation. La balance du commerce avec le Nord était toujours en notre faveur et en faveur de tout le Sud.

Comme il y a grandement à parier que la restauration de cette balance n'aura jamais lieu ou n'aura pas lieu de longtemps au moyen de l'abondance de nos produits agricoles, il faut conclure, et c'est là l'enseignement de cet article, que non-seulement nous devons réduire nos importations du Nord et de l'Ouest et vivre encore plus simplement que nous ne le faisons, mais encore nous appliquer à devenir plus fermiers et plus manufacturiers que nous ne le sommes.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Les derniers engagements faits par M. Placide Canonge, pour compléter sa troupe, ne sont pas les moins remarquables. Ainsi nous aurons le plaisir d'entendre cet hiver sur notre théâtre lyrique:

Mlle Gabrielle Moisset—(de l'Opéra comique de Paris) [illegible] et première chanteuse [illegible] prix du conservatoire [illegible]. Elle a créé le rôle de "Le premier jour de Bonheur," dernier ouvrage d'Auber.

Mlle Beaurogard—Jeune 1er rôle, (du théâtre de Bordeaux).

Mlle Voirrin—1ère soubrette des coquettes et des secondes chanteuses, chantant l'opérette.

Mme Laure Jaune—Mère Dugazon, duègne en tous genres.

Ces diverses acquisitions pour la saison prochaine nous paraissent excellentes et nous font espérer que la troupe dans son ensemble donnera pleine satisfaction.

En outre, M. Canonge a engagé M. Leblanc comme administrateur-régisseur et M. Brebant comme grande utilité.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mlle Alice Harrison donne, ce soir, à ce théâtre, sa dernière représentation. La pièce qu'elle a choisi pour faire ses adieux au public orléanais, est intitulée : *The Hidden Hand*. Mlle Alice Harrison est une actrice d'un grand talent et nous engageons fortement les personnes qui ne l'ont pas encore vue sur la scène, à ne pas laisser échapper l'occasion qui leur est offerte ce soir.

Perte du steamer Missouri à la hauteur des Bahamas.

Le télégramme suivant a été reçu par Silas Weeks, agent de la ligne du Mississippi et Dominion.

Nassau, 6 octobre.

A Silas Weeks,

Le *Missouri* a fait naufrage le 1er octobre, à la hauteur des Bahamas. Le steamer s'est partagé en deux. L'équipage et les passagers se sont sauvés et ont débarqué à Bemini. On tâche de trouver le moyen de les envoyer à la Nouvelle-Orléans.

PEARSON, capitaine.

Le *Missouri* était parti de Liverpool le 11 du mois dernier pour ce port. On trouvera sa cargaison et la liste de ses consignataires dans notre Bulletin de marine.

F. Jouville, rue Robertson No 155, vend le Paragon Yeast Powder.

OH! OH! AH! AH! PAS POSSIBLE!!—Voilà ce qu'on entend journellement devant le magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne. Tous, des gens étonnés, des prix minimes qu'on leur demande pour une paire de souliers.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'ASSASSINAT DE LA RUE ROYALE.

ENQUÊTE DU CORONER.

Verdict du Jury.

Nous donnons, ci-dessous, la substance des témoignages reçus dans l'enquête faite par le coroner Grayer, sur le corps d'Henry Armant, assassiné le 7 du courant dans la maison portant le No 119 de la rue Royale.

TÉMOIGNAGES.

Mme Mary F. Teichard, demeurant au No 119 de la rue Royale, dit: "J'étais assise dans mon salon, le mardi 7 octobre 1873, avec mes deux filles, Mme Tiblier et son enfant et M. Armant. Nous parlâmes de la fièvre dinguet pendant plus de dix minutes. Mme Tiblier prit son baby, qui s'était endormi, pour aller le mettre au lit.

Au même moment où elle sortait du salon, M. Williams y entrait. Je me levai pour lui offrir un siége. M. Armant, faisant face aux personnes qui causaient avec lui, ne s'aperçut pas de l'arrivée de M. Williams. Celui-ci se dirigea vers le premier, plaça le canon de son revolver sur sa tempe et fit feu. Au bruit de la première détonation, je me mis à crier et priai M. Williams de ne point commettre un meurtre dans ma maison; mais il ne fit aucune attention à mes paroles. M. Armant, cependant, s'était levé et était aux prises avec son agresseur. M. Williams avait tiré trois coups de revolver sur M. Armant avant que ce dernier se fût levé pour se défendre et que la lutte entre eux eût commencé.

Pendant qu'ils se battaient, je sortis de l'appartement et criai au secours. En retournant dans le salon, je trouvai M. Armant étendu sur le parquet. Ne prenant pas le temps de regarder ce qu'ils faisaient, je me précipitai sur M. Williams et fis mon possible pour le tirer à moi et l'arracher de M. Armant.

M. Williams, en entrant dans le salon, s'avança délibérément sur M. Armant, lui dit:

"—De quel droit m'insultez-vous?" et fit feu sur lui sans qu'ils échangeassent aucune autre parole. Je n'ai pas vu M. Williams depuis le moment où j'essayai de l'arracher à sa victime en lui disant qu'il serait pendu. Je courus au balcon pour appeler un policeman et faire arrêter l'assassin; quand je retournai au salon, je vis M. Armant se lever et se diriger vers l'escalier, où il tomba, pour expirer quelques minutes plus tard. M. Williams s'était arraché de mes mains et avait disparu avec une très grande précipitation.

M. Williams prenait pension chez moi. M. Armant était aussi, il y a environ six mois, un de mes pensionnaires. M. Armant ne fit aucune réponse ni aucune provocation à M. Williams. Je ne vis aucun revolver entre les mains de M. Armant.

Il y a quelque temps, M. Williams me dit que M. Armant n'avait pas l'air de le reconnaître lorsqu'il le rencontrait dans la rue, tandis qu'à la maison il lui avait demandé quelle heure il était; il ajouta que s'il ne lui parlait pas dans la rue il ne devrait pas lui parler dans la maison, et que, d'ailleurs, il était aussi honorable que lui. Je lui répondis tout simplement qu'il ne pouvait nullement forcer les personnes qui ne voulaient pas lui parler, à le faire.

Mlle Blanche Teichard, demeurant aussi au No. 119 de la rue Royale, donne son témoignage qui confirme en tous points celui de sa mère.

Mlle Lizzie Teichard, appelée aussi comme témoin, raconte les faits de la même manière que sa mère et sa sœur, avec cette seule différence qu'elle a vu Williams, lorsqu'il tenait Armand sous lui, frapper ce dernier à la tête avec son revolver déchargé.

Mme C. Tiblier, qui demeure au No 119 de la rue Royale, fait la déposition suivante: "J'étais dans le salon avec Mme Teichard, ses deux filles et M. Armand et nous causions de la fièvre-dinguet, lorsque ma fille s'endormit. Je me levai pour aller la coucher et je sortais de l'appartement dans lequel nous nous trouvions, lorsque M. Williams y entra. Pendant que je couchais mon enfant, j'entendis quatre coups de feu. Je redescendis immédiatement au salon où je vis M. Williams qui frappait, dans un des coins de cette pièce, avec un revolver déchargé, M. Armant à la tête.

Quand je criai : "Arrêtez-le!" il se sauva précipitamment et laissa tomber son pistolet à côté de moi. Ce pistolet fut trouvé à côté du jeune homme après qu'il eut cessé de vivre.

J. B. Tusson est mis sous serment et dit: "Je réside 198, rue Royale. Mardi dernier, 7 du courant, vers huit heures dix minutes, je passais devant le No 119 de la rue Royale, lorsque j'entendis cinq coups de pistolet, et, quelques minutes plus tard, des femmes qui criaient: "Au meurtre! Arrêtez-le! Attrappez-le!" J'aperçus un homme qui descendait l'escalier à toutes jambes. Au détour de l'escalier, il fit un faux pas ou se cogna contre le mur et sa course fut momentanément arrêtée par cet incident. Il reprenait cependant la fuite, mais, arrivé à la porte de sortie, je m'emparai de lui et le retins contre le mur jusqu'à ce qu'on vînt m'aider à le contenir. Il fût alors conduit à la station de police.

AUTOPSIE DU CORPS.

Le médecin de ville a fait l'autopsie du corps de la victime et les détails de son rapport correspondent exactement avec ceux que nous avons donnés le lendemain de l'assassinat de M. Armant et qui nous avaient été fournis par le Dr. Huard.

VERDICT DU JURY.

Le jury du coroner, composé de MM. John H. Fitzgerald, Thomas Devlin, John McCoy et Jos. Kelly, a fait un rapport dans lequel, après avoir raconté les circonstances de l'assassinat et dit que deux des quatre blessures reçues par M. Armant étaient mortelles, déclare que le meurtre a été commis, le mardi, 7 octobre 1873, vers 8 heures du soir, au No 119 de la rue Royale, par un nommé Samuel Williams, en ce moment sous les verrous.

La "Societa Italiana del Tiro al Bersaglio," célèbrera, demain, par une procession qui partira de l'angle de la rue de la Douane et du passage de la Bourse, à 4 heures du soir, sa fête anniversaire de la découverte du Nouveau Monde par leur hardi compatriote, Christophe Colomb. Les Bersagliers porteront fort crânement leur élégant costume militaire et les spectateurs ne manqueront pas sur leur passage. Nous prions M. V. Lamantia, secrétaire de cette belle société, d'agréer nos remerciements pour l'invitation qu'il nous a adressée.

—Nous prévenons nos lecteurs que le pique-nique qui devait être donné, il y a quinze jours, au Parc Delachaise, par l'Association Charitable Cosmopolitaine et avait été renvoyé à cause du mauvais temps, aura positivement lieu au même endroit aujourd'hui. Le produit de cette fête champêtre est destiné à la caisse de secours de l'Association et les personnes qui voudraient passer quelques heures des plus agréables tout en faisant une bonne œuvre, n'ont qu'à se rendre au Parc Delachaise cette après midi.

VOL A ST-BERNARD.—Nous apprenons qu'un vol a été commis ces jours derniers à l'ancienne habitation Villeré, située dans la paroisse St-Bernard, à environ sept milles au-dessous de la ville. Cette plantation appartient maintenant à M. Fleitas. Des malfaiteurs s'étant introduits chez lui pendant la nuit, lui ont administré du chloroforme, ainsi qu'à sa femme, et ont ensuite fait main-basse sur tout ce qu'ils ont trouvé dans la maison.

Le vol et les incendies se multiplient depuis quelque temps d'une manière effrayante, tant à la Nouvelle-Orléans que dans les campagnes. Les autorités ne pourraient-elles pas déployer plus de vigueur pour réprimer le crime?

Nous recevons de nombreuses plaintes au sujet d'un café-concert, situé à l'angle des rues Tremé et Conti, derrière le cimetière St-Louis, et dans lequel une horde d'Africains sauvages se livrent, toutes les nuits, jusqu'à la pointe du jour, à des libations, à des danses et à des hurlements qui privent les pauvres habitants de ce quartier de tout repos. Nous signalons ce fait aux autorités compétentes.

Le fameux Palais de Cristal de M. Socha, qui est resté fermé pendant deux jours, cette semaine, à la grande joie des habitants de son voisinage qui n'avaient pas eu de nuits de tranquillité pareille depuis que cet infernal établissement est ouvert, a été, hier soir, vers neuf heures, le théâtre d'un désordre impossible à décrire.

Par suite d'une fausse alerte annonçant l'arrivée de toute une cohorte de métropolitains sous les ordres de Badger qui allait, de nouveau, mettre Socha et toute sa clientèle à la porte, et musiciens et acteurs, et serveuses de bière et consommateurs, se sont précipités comme un seul homme par toutes les issues du palais, entraînant avec eux des instruments, des tables, des chaises et une quantité de chopes vides qui gisaient, pêle-mêle, dans les rues de Chartres et de Conti.

Malheureusement, ce n'était qu'une fausse alerte et, une demi-heure plus tard, l'orchestre faisait de nouveau entendre ses airs couacs, les blancs-nègres se livraient, sur la scène, à des contorsions et à des grimaces comme les spectateurs n'en avaient encore jamais vu, et ceux-ci riaient, buvaient et applaudissaient de plus belle.

—Nous avons assisté, hier soir, à l'ouverture du restaurant que M. E. Dénéchaud, ex-propriétaire du "Washington Hotel", au lac Pontchartrain, vient de monter au No. 77 de la rue St-Louis.

Un lunch somptueux, préparé pour la circonstance, a donné aux nombreuses personnes qui y ont pris part, une haute idée des talents culinaires du maître-queux du nouvel établissement, et, aussi, de la manière dont M. Dénéchaud a tourni sa cave.

Nous souhaitons à ce dernier de bonnes et brillantes affaires.

Ainsi que nous le rapportions l'*Abeille* d'hier, au moment d'aller sous presse, nos braves pompiers ont été de nouveau rappelés à leurs pompes par la boîte No 314, qui a sonné l'alarme pour un feu allumé, droit-on, par quelque malfaiteur, au No 53 de la rue Kerlerec, entre Craps et Remparts.

La bâtisse, qui appartenait à M. Auguste Gauthier et était occupée par M. R. P. Théard, a été complètement détruite. Elle était assurée à la compagnie d'assurance, "l'Union," pour la somme de $6000, et le mobilier de M. Théard l'était à la compagnie des Marchands, pour celle de $600.

Mais l'élément destructeur qui, depuis quelques jours, fait de si terribles ravages dans notre pauvre ville, ne devait pas s'arrêter là. Les flammes se sont rapidement propagées de part et d'autre, et les Nos. 51, 55 et 57 de la même rue ont également été réduits en cendres.

Le No 51 appartenait et était habité par Mme Béon qui a une police d'assurance de la Compagnie Germania de $1750. La bâtisse portant les Nos 55 et 57 était assurée à la Mutuelle de la Nouvelle Orléans et appartenait à M. Louis Rogeon qui l'habitait.

ENCORE DES INCENDIES.—Le feu s'est déclaré, hier soir, à sept heures moins un quart, dans la maison à un étage, située dans la rue Amour, entre Mazant et Barthélemy, et habitée, d'un côté par H. B. Pratts et Hy. Schriber qui y tenaient un salon de barbe, et, de l'autre, par un boucher dont nous ignorons le nom. La maison n'était pas assurée et l'incendie a été occasionné par l'explosion d'une lampe.

Les pompes, n'étaient pas encore revêtues dans leurs quartiers respectifs, que l'alarme les appelait au No 325 de la rue St-Claude, où le feu s'était déclaré par suite d'une autre explosion de lampe. Le feu a été promptement éteint et le mobilier seulement a subi des dégâts pour une somme d'environ $150, laquelle est couverte par une assurance de $400 à la Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

TEMPERATURE. —11 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	—	18
12 M.	—	20
3 P. M.	—	20
6 P. M.	—	27

V. E. Sarrazin, au coin des rues Chartres et Conti, vend le Paragon Yest Powder.

L'agence Havas a annoncé par erreur le résultat définitif de l'élection de M. Germain Casse, comme député de la Guadeloupe; ce qui a donné lieu à cette méprise, c'est l'arrivée tardive à Paris d'une dépêche donnant les résultats du premier tour de scrutin.

Voici cette dépêche:

Electeurs inscrits, 30,154. M. Germain Casse a obtenu 5,975; M. Paul de Cassagnac, 3,552; M. Isambart, 2,156, et M. Cazes, 81.

On ignore, quant à présent, le résultat du second tour de scrutin, qui a eu lieu dimanche 21 septembre.

Voici quels seraient, d'après le *Gaulois*, les généraux commandant les 18 régions militaires:

Régions.	Quartiers-généraux.	Généraux commandant.
1ère	Lille	Clinchant.
2ème	Rouen	Lebrun.
3ème	Compiègne	Montaudon.
4ème	Fontainebleau	Bataille.
5ème	Le Mans	Deligny.
6ème	Châlons-s.-Marne	Douay.
7ème	Besançon	D'Aumale.
8ème	Bourges	Ducrot.
9ème	Tours	De Cissey.
10ème	Rennes	Forgeot.
11ème	Nantes	Lallemand.
12ème	Limoges	De Lartigues.
13ème	Clermont	Picard.
14ème	Grenoble	Bourbaki.
15ème	Marseilles	Espivent.
16ème	Montpellier	Aymard.
17ème	Toulouse	De Salignac Fénelon.
18ème	Bordeaux	D'Aurelle-de-Paladines.

M. le général de Ladmirault reste gouverneur de Paris et commandant en chef de la garnison en ce qui concerne la discipline générale et la sécurité de la capitale.

Pour Lyon, rien n'est encore décidé; le général Bourbaki pourra peut-être réunir les fonctions de gouverneur à celles de commandant du corps de Grenoble.

Les travaux de démolition des ruines de l'Hôtel-de-Ville avancent avec rapidité et déjà il ne reste presque plus rien du pavillon et de l'aile bordant la rue de Rivoli. Toute cette partie de l'édifice, profondément atteinte par l'incendie, est condamnée à disparaître; c'est à peine si l'on en pourra conserver quelques pierres que l'on retaille en ce moment dans le vaste chantier entouré de planches qui couvre toute la place.

Les autres parties de la façade ayant été moins maltraitées sont en ce moment couvertes d'immenses échafaudages sur lesquels travaillent les ouvriers chargés de réparer tout ce qui pourra être conservé. Il paraît cependant que ces parties elles-mêmes ont beaucoup plus souffert qu'on ne croyait et qu'il en faudra abattre bien plus que ne le faisait prévoir l'estimation primitive. On craint que cette fâcheuse découverte n'élève d'une manière assez sensible le devis du plan adopté pour la reconstruction.

Les ouvriers en dentelle de Nottingham, qui est le centre de cette fabrication en Angleterre, élèvent de telles exigences, que les patrons ont résolu que si la grève actuelle ne cesse pas dans quinze jours, ils transporteront leurs métiers à Calais ou dans quelque autre lieu du nord de la France.

—Dimanche matin, le roi d'Italie, avant de partir pour la Prusse, a envoyé à l'impératrice Elisabeth, par un de ses chambellans, une magnifique parure complète de mosaïque de Rome.

A. Donadieu, rue Decatur 149 et 151, vend le Paragon Yeast Powder.

"Disparais, horrible tache!"—Cette énergique exclamation de Macbeth est celle qui pousse la ménagère à la vue des nombreuses taches qui salissent les objets dont elle se sert journellement et ceux qui sont l'ornement de sa maison; mais il n'est pas aussi facile qu'on le croit de les enlever par les moyens ordinaires. Un peu de Sapolio les fait disparaître comme par magie et rend la tranquillité à l'esprit troublé de la ménagère. Le Sapolio ne coûte pas plus et nettoie cent fois mieux que le savon ordinaire.

9 oct—1t V & C

Décédé, hier après-midi, à trois heures, à l'âge de quarante-trois ans, PHILIPPE FRANÇOIS HONSBERGER, natif de la paroisse St. Tammany, Louisiane, et résidant à Alger depuis deux ans. L'enterrement aura lieu ce matin, à dix heures précises. Les parents et amis de sa famille, ainsi que ceux de la famille A. A. Marchand, sont respectueusement invités à y assister. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Valette, près Aleix.

De la part de la famille.

Décédé hier, à 4 heures, JOSEPH LABAT, fils d'Alcée Labat et de Celina Chaudurier. Les amis et connaissances des familles Labat et Chaudurier sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Johnson entre St. Philippe et Dumaine. De la part de sa famille.

Décédée hier, à 7 heures du soir, à l'âge de 61 ans, Mme EULALIE MAGENDIE, née Salacal, native d'Arthez (Basses-Pyrénées), France. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4½ heures précises. Le convoi partira de sa résidence, encoignure Grand'Route et Vieux Bassin (Bayou St-Jean).

De la part de son époux J. Magendie et de ses trois fils.

Décédé, hier matin, à huit heures et demie, J. M. D. GAUTIER, natif de cette ville, âgé de soixante-deux ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de P. T. Hongeron et de J. Hongerou, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à deux heures P. M. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, rue Hôpital, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Décédé, samedi matin, à 1 heure et demie, à sa résidence, paroisse St. Jacques, le Dr. L. T. DENEUFBOURG, à l'âge de 31 ans. Ses amis, ceux de son beau père, M. Pierre Michel, et ceux de son beau frère, M. K. K. Converse, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le convoi partira de l'Eglise des Jésuites.

Société des Arts et Métiers.—Décédé, hier, matin, à 3 heures, à l'âge de 37 ans, HILAIRE QUEZERGUE. Les Membres de la Société ainsi que ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue Dumaine, entre Claiborne et Derbigny.

De la part du Président,

J. L. MANCEAU.

Clergé Ste Anne.

A:. L:. G:. A:. D:. U:.

R:. L:. Il Nuovo Mondo No 1.

INDEPENDANTE.

La Loge avrà tenuta funebre Domenica 12 ottobre 1873 alle ore 5 P. M. ... in memoria del defunto membro GIOVANNI SPARICIO. Tutti gl'Italiani ed amici in generale sono invitati ad onorare della loro presenza.

Per ordine del V:. A:. A. Anselmi.

Il Segretario A. PATORNO.

NÉCROLOGE.

L'événement déplorable qui a eu lieu, mardi dernier, dans les salons d'une maison du Second District, a profondément attristé la communauté entière. Jamais attentat, jamais crime n'a été commis avec autant de férocité.

Au reste, les détails circonstanciés de cette malheureuse affaire, pas un cœur honnête n'a pu se défendre d'un sentiment d'horreur et d'indignation, car une main meurtrière avait ravi à une mère, un fils adoré, à une famille, un de ses membres dévoués, et à la société un ornement dont elle était fière.

HENRI ARMANT, tel était le nom de celui dont en ce jour aujourd'hui à la perte, et dont le souvenir revivra toujours dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Doué des nobles qualités qui élèvent l'homme, Henri Armant était un de ceux dont le contact est toujours agréable, et, avait su gagner l'estime, la confiance et le respect de tous ceux qui l'entouraient. Seul soutien de sa pauvre mère, que les épreuves n'ont point épargnée, il avait, par sa tendresse filiale, adouci l'amertume de ses chagrins.

Pauvre Henri! les larmes de ta mère sont intarissables, mais le cœur chrétien qui palpite en elle ne cesse de lui répéter que ta séparation d'avec elle ne sera pas éternelle. Elle ira souvent s'agenouiller respectueusement sur ta tombe, elle ira souvent à l'Eglise te recommander à Dieu, et Dieu ne pouvant résister sourd à toutes ses supplications lui rendra un jour, dans un autre monde, tous ceux qui lui sont chers, afin qu'elle jouisse avec eux d'une félicité sans fin.

UN AMI.

EXTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO.,

168.........RUE DU CANAL.........168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent Aux prix de New York.

16 sept—1m PP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES.

P. MALLARD,

53 et 55.....Rue Royale.....53 et 55

VIENT d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles ordinaires et, vu la mauvais état actuel des affaires, vendra tous ces articles à des prix d'un bon marché sans précédent.

Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui: Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis $200. Un ameublement de salle à manger, depuis $150. Un ameublement de chambre à coucher, depuis $175.

Le tout de fabrication supérieure et matériaux de première qualité.

N. B. Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. 5oct—1m pp

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1873.—Les membres de cette Société sont informés de la mort de J. K. MINGER, décédé, à la Nlle-Orléans, le 20 mars 1873, de la mort de CHARLES KUHN, décédé, à la Nlle-Orléans, le 19 avril 1871; de la mort d'ALEX MASCICH, décédé, à Galveston, Texas, le 1er mai 1873. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la Société, No 19 de la rue du Camp, d'ici au 14 novembre 1873, à 4 heures de l'après midi, et d'y payer $1.25 sur chacun de ces décès.

5 oct—au 12 — N. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.

No. 17 de la rue du Canal.

A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail,

TAPIS—1000 pièces, anglais et américains. TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRIN, gimpe, peluche, &c., &c. 12oct—6mPP

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

SEANCE REGULIERE.—LUNDI, 13 courant, à 8 heures P. M., à leur salle, No 45, rue St. Louis, près Passage de la Bourse.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du président, A. L. TISSOT.

DR. EMILE DOUSSINO, secrétaire, 12 oct—1t

Association du Monument de l'Artillerie d'Orléans.—ELECTION.—Les membres de l'Association sont convoqués, en vertu du règlement, et devront se réunir, DIMANCHE, 12 du courant, à midi, au bureau du Président, No 188 rue Esplanade, encoignure Ouest de la rue St Claude, pour procéder à l'élection de douze Directeurs.

Le scrutin sera ouvert à midi et sera clos à une heure et demie P. M.

Les artilleurs Des Grais, Rouyer et Calongne, inspecteurs, dans le plus bref délai après l'élection, en feront leur rapport au Président.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1873.

D. AUGUSTIN, Président.

M. A. CALONGNE, Secrétaire. 10 oct—2t

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1873.

LE soussigné certifie qu'il était porteur du tout le billet combinaison Nos 16—44—45, classe 241 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le troisième gros lot, vendredi, 10 octobre 1873. Le dit billet avait coûté une piastre, au bureau de José D. Valdez, No 50 de la rue Toulouse. Le montant m'en a été promptement payé, en Currency, sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

R. GOULET.

12 oct—1t — Au No 46 de la rue Indépendance.

Avis.

UN monsieur et sa femme désireraient trouver de l'emploi dans une famille. Le monsieur s'occuperait du jardin ou des chevaux, et la femme du ménage des chambres, etc. s'adresser au No. 214 de la rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines. 12 oct—3t

ON DEMANDE

que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN PARAGON, de C. H. Collins, garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez à votre grocer le PARAGON et quand vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez pas d'une autre. Dépôt, pour la vente en gros, No 81 de la rue Tchoupitoulas. 12 oct—1m

Un M:. M:. et ex V:. M:. du G:. O:. de France, étant dans l'indigence, prie ses F:., de lui procurer de l'ouvrage, ou de lui prêter momentanément quelque assistance pécuniaire. Il est bien noté et logement. Il sait bien tenir les livres en six langues. Contributions reçues au bureau de M. T. TODD, No. 120 rue Carondelet. 11 oct—6t

Châles! Châles! Châles!

T. Danziger & Sons,

No. 203....RUE DU CANAL....203

Entre les rues Bourgogne et Remparts.

Viennent de déballer et offriront à vendre LUNDI, 13 courant, et les jours suivants:

1,000 CHALES OTTOMAN des derniers genres, de qualité supérieure et de double largeur à $1 50—valant $4.

C'est une excellente occasion—Hâtez-vous de venir en profiter.

—AUSSI—

5,000 CEINTURES en cuir, valant pleinement $1 devant être vendues 50 c. pièce.

GANTS DE PEAU! GANTS DE PEAU!

1000 douzaines de Gants de peau de toutes les nuances possibles, y compris les nouvelles nuances drap, à 1, 2 et 3 boutons.

500 douzaines de Gants, des dernières nuances, pour l'Opéra, à un et deux boutons.

500 douzaines de Gants de peau noire, à un et deux boutons.

300 douzaines de Gants de peau blancs, à un et deux boutons.

Le tout, de nouvelles marchandises déballées cette semaine.

Prix, variant de 50 c. à $2, et comme suit: $0, 75, $1, $1 50, $1 75 et $2 la paire.

200 douzaines de Gants de peau, à double couture, pour Messieurs, qualité supérieure.

THEODOR DANZIGER & SONS. No 203, Canal. 9oct—1f—PP

J. LEVOIS & JAMISON

Aux No 196 de la rue du Canal,

annoncent à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir, par le steamer Strassburg, leur stock complet de

Gants de Peau, de Jouvin, A DEUX BOUTONS,

de toutes les nuances nouvelles et de différentes grandeurs.

J. Levois & Jamison, 196 RUE DU CANAL. Entre les rues St. Charles et Carondelet. 11 oct—1f—PP

ON A DES NOUVELLES —DE— MOODY.

Le Roi des Chemises a ouvert les yeux —AUX— FABRICANTS D'EUROPE POUR SES COMMANDES —De—

Tout ce qu'il y a de plus riche, de plus rare et de plus beau en fait de

Lingerie de Messieurs

Ces marchandises lui seront expédiées de Londres, de Paris et de Vienne;

—Il les exposera—

A LA BATISSE EN GRANIT, Au Coin des rues Canal et Royale. 12 oct—1f

M. L. BYRNE & CO.

Offriront, cette semaine,

Dans les différents départements de leurs magasins, des marchés exceptionnels:

ETOFFES POUR ROBES, ETOFFES BLANCHES, FLANELLES, COURTEPOINTES, ARTICLES DE LAINE, BONNETERIE, COTONS, CALICOS.

L'attention des acheteurs est appelée sur le stock varié de POPELINES qui se vendent à 12½ sous la yarde, valant 37½ sous, et sur plusieurs caisses de CALICOS garantis bons teints à 16 sous la yarde.

M. L. BYRNE & CO., 163 rue du Canal. 12oct—1

McGIBBON, ALLYN & DUBOIS,

141.......RUE DU CANAL.......141

(Coin Bourbon.)

Offrirat, à dater d'aujourd'hui, tout leur stock de

Marchandises nouvelles — Composé de —

ETOFFES A ROBES, nuances nouvelles, BRODERIES et DENTELLES, choix complet, FLANELLES et TWEEDS, joli assortiment, TOILES, &c., &c., venant d'être reçus, RIDEAUX et QUILTS, à très bas prix, ETOFFES NOIRES, de toutes les qualités, LINGE DE PEAU pour dames, tous les genres, BONNETERIE et CHAUSSONS des meilleures fabriques, ETOFFES DE BLANC, toutes fraîches et nouvelles.

Ils ont toujours en magasin les meilleures marques de:

COTONS A DRAPS, A CHEMISES, BATISTE, et DRAPS.

Tous ces articles se vendront à très bon marché, au comptant; pour faire place aux nouvelles marchandises que la maison reçoit constamment.

McGIBBON, ALLYN & DUBOIS, 141, rue du Canal, coin Bourbon. 11 oct—1

SOUSCRIVEZ —AU— Directory de la Nouvelle-Orléans, —DE— SOARDS, POUR 1874, ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.

Il contient un GUIDE DES RUES d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les noms de travers et le numéro de chaque encoignure — ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.

Cette publication sera PRÊTE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874. ON LA GARANTIT COMPLÈTE ET EXACTE.

Etant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts, sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.

11 oct—1m — L. SOARDS, Editeur.

Changement de Local.

LE soussigné a transféré tout son stock d'Orgues et de Pianos, dans sa nouvelle salle, au GRUNEWALD HALL, [illegible]. La vente de la musique et des instruments de musique, gros et détail, continuera de se faire au No 129, rue du Canal. Un frais arrivage de Pianos Steinway et Weber (de Berlin) vient d'être reçu. Pianos loués, réparés et échangés. On reçoit, pour le paiement, de toute monnaie due par des acheteurs, des chèques de banques certifiés.

LOUIS GRUNEWALD, Marchand de Pianos, [illegible]. 12 oct—3 ID Mayet Seap.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marins.

R. M. DAVIS, Président. A. SOCOLA, Vice-Président. A. GRANGER, Secrétaire.

[illegible]

SOCIÉTÉ Portuguêsa Lusitana de Beneficencia. Celebração do vigésimo-quinto anniversario.

[illegible] A. MORGAN. 11 oct—2t

Bersaglieri Italiani.

[illegible] Il Comandante i Bersaglieri. G. DELLA VALLE. 11ott—2

Società di Mutua Beneficenza Italiana.

[illegible] Il Secretario, E. TROSSI.

SOCIEDAD UNION ESPAÑOLA —DE— BENEFICENCIA MUTUA.

ASAMBLEA GENERAL.

Los miembros que componen esta Sociedad se reunirán en el local "Logia Perseverancia," esquina Dumaine y San Claude, el DOMINGO, 12 del corriente, á las 4 de la tarde, de conformidad con lo dispuesto [illegible]. Por orden del presidente, V. Planellas. JOSÉ MUÑIS, secretario.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY, Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

LLOYD R. COLEMAN, Président. JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green,
A. J. Aiken,	J. L. Hans,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
Bloom,	Jos. E. Lauphier,
Jno. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Bailie,
J. E. Campbell,	G. W. Santell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Lucien J. Doize,	Frederick Wing,
A. A. Dumaine,	G. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Oorson,	T. S. Waterman.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible]:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. E. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

AVIS.—A DATER D'AUJOURD'HUI LES PRESSES [illegible].

[illegible]

SOULIERS! SOULIERS!

MAGASIN BLEU, COIN ORLÉANS ET CLAIBORNE.

VENTE CONTINUELLE! [illegible]

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

[illegible]

E. PEYCHAUD, Président. JNO. I. ADAMS, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX, No 46 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

J. A. FERNANDEZ, Président. A. SAULET, Secrétaire.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

11 oct—1m—41 — A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 100 de la rue du Canal. SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL. TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie	368,962 74	
" de mer	44,265 40	
" de rivières	47,984 75	[illegible]
En moins,		
Primes non expirées	292,544 80	
" remboursées	1180 27	[illegible]
Montant net des primes		196,778 35
En plus, intérêts		[illegible]
Loyer		[illegible]
Total		207,112 36
Pertes par incendie	41,781 19	
" sur mer	[illegible]	
" sur les rivières	19,333 21	
	81,787 75	
Dont $40,000 ne sont pas réglées.		
Réassurance	12,803 13	
Frais de bureau	13,787 98	
Taxes	1,391 33	
Dépenses casuelles	4,654 27	
Réduction (rebate)	21,640 40	
Profits et pertes	136,818 10	271,985 65
Surplus des pertes		[illegible]
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association		194,597 30
desquels $42,118 88 avaient été retirées avant la suspension.		
Comptant entre les mains de nos agents aux Etats-Unis		[illegible]
Billets et effets à recevoir		872,361 08
Actions et bonds		128,117 16
Propriétés foncières		[illegible]
Dû par les Compagnies de la ville, proportions de pertes		19,750 00
Primes en voie de recouvrement		226,138 95
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		183,904 03
Total		1,781,840 35

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le neuf du courant, il a été

RÉSOLU, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires, pour le Troisième Trimestre de 1873;

Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées:

ATTENDU que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes; qu'il soit

RÉSOLU qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à son bureau No 100 rue du Canal, le lundi 10 de Novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.

C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire. 11 octobre—1m

[illegible] G. LANAUX, secrétaire.

ARNICA

PRÉPARÉ par les Révérends Moines de la Trappe, du Monastère de Notre-Dame des Neiges. —Une grande quantité à vendre. [illegible] F. POLANGINE & CO. Au No 140 de la rue Gravier.

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL. [illegible] M. CONAN. Aux Nos 18 et 20 de la rue du Canal. [illegible]

$5 de Récompense.

PERDU—UN CHIEN D'ARRET, [illegible] de BILLY. [illegible] chez A. GUINAULT.

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE R. TURPIN,

93... Rue Vieille-Levée... 93

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, &c., CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" du célèbre H. P. Diehl, TORPEDOS ET FIRE CRACKERS.

B. SEMBRE,

COIN St-LOUIS ET ROYALE.

GRAND DEBALLAGE DE

MARCHANDISES D'HIVER.

Chemises Blanches pour Enfants; Manteaux tricot pour Enfants; Bas de laine pour Enfants; Gants de drap, Gants de peau.

MERCERIE.

Franges, Guipures, Velours; Boutons de tous genres; Dentelle Jais, Ceintures cuir.

CORSETS FRANÇAIS;

Broderie, Parfumerie; Cols et Manchons Fourrure; Pantalons fins, Paniers ordinaires; Etc., Etc., Etc.

ARTICLES POUR HOMMES:

Chemises françaises blanches et de couleur; Gilets de peau; Cols, Chaussettes, Mouchoirs; Cannes, Parapluies; SPLENDIDE STOCK DE CRAVATTES.

Jouets, Poupées, Voitures d'Enfants.

ATTENTION!

COURONNES POUR LA TOUSSAINT.

Prix excessivement modérés.

NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies. 3 sept—3m—mer,jeu,dim

BARRIÈRE,

Au No. 132 de la rue du Canal.

MARCHANDISES SÈCHES SACRIFIÉES.

NOUS offrirons, jusqu'au 21 du courant, notre stock de Marchandises Sèches à un grand sacrifice, et, le 25, nous vendrons le reste à l'encan.

Les personnes qui ont besoin de Marchandises Sèches feraient bien de profiter des excellents marchés que nous leur présentons.

Une partie des installations du magasin sont à vendre.

5oct—6f — F. G. & C. W. BARRIÈRE.

PAPIERS PEINTS.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Mme Vve H. HABERT,

160 RUE DE CHARTRES 160

ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, [illegible] à partir de LUNDI 6 COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ses papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.

Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre aisément du bon choix de ces papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.

Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison H. HABERT sera garanti [illegible].

PANIQUE! PANIQUE!!

Bargains extraordinaires —EN— MARCHANDISES SÈCHES.

VENTE IMMÉDIATE ET AU RABAIS

Pour cause de liquidation.

—CHEZ—

J. TURCOTTE

156 - - - CANAL - - - 156

—MAISON BLANCHE, COIN BARONNE—

A côté de la Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans.

A partir de LUNDI, 29 SEPTEMBRE, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre immense stock de

Marchandises sèches

A 25 pour cent au-dessous du prix ordinaire.

Et recevrons en paiement et au pair des chèques de toutes les banques de la ville.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises suivantes:

50 pièces SOIE NOIRE DE LYON, à $2, vendue précédemment $4 la yarde;

100 pièces JOLIES POPELINES, à 30 cents, vendue précédemment 60 cts;

MEILLEUR COTON BLANC 4-4, à 12 cents, vendu précédemment 20 cts;

COTON A DRAPS 10-4, à 35 cents, vendu précédemment 85 cts;

100 pièces FLANELLES pure laine, à 25, 35 et 50 cts, vendues précédemment de 40 à 60 cts;

5 caisses INDIENNES et PERCALES, à 8 et 10 cts, vendues précédemment de 12½ à 15 cts;

5 caisses MOLLETON, à 10 cts, vendu précédemment 20 cts;

500 CHALES OTTOMANS, à $2 75, autrefois à $7 50;

10 balles COTON ECRU "SEA ISLAND", à 8 cts, autrefois à 15 cts;

Et toutes les autres marchandises, à une réduction proportionnelle.

Les personnes qui désirent faire de véritables bargains en marchandises sèches, feront bien de s'y présenter de bonne heure, afin d'éviter la foule.

J. TURCOTTE, 156, rue du Canal

JE PREVIENS

Les dames et les messieurs que le magasin connu sous le nom de CHEAP JOHN, [illegible]. Vente de stock à partir du 30. Hurrah! Hurrah!! pour le NEW CHEAP JOHN, aux Nos 23 et 25 de la rue du Canal. [illegible]

JOHN HANSEN.

Avis au Public.

A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu, [illegible]

GRANDE FABRIQUE —DE— CANDI —DE— NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123

UNE DES PLUS Importantes Fabriques du Sud.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

NORMAN & REISS — Nos. 121 et 123 rue Vieille-Levée.

Ils y fabriquent constamment: Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis mélangés, Candi Rock, Candi frappé, (Marshmallow), Candi dur, Popping Kissed américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins.

Ils font ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cosaques de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles d'or et argent, Toute espèce de fleurs, Fleurs de toute espèce, Cornets d'abondance, Sucs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE Macaroni, Vermicelli, Extrait de Café, &c., &c.

SIROPS DE FRUITS

FRAISES,	FRAMBOISES,	MURE,
GROSEILLE,	GINGEMBRE,	NECTAR,
LIMON,	ORANGE,	ORGEAT,
ANANA,	CRÈME,	BANANE,
VANILLE,	NATUREL,	VINAIGRE
ROSE,	SALSEPAREILLE,	MEAD.

A vendre par NORMAN & REISS. Nos. 121 et 123 de la rue Vieille Levée. 1oct—PPP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 OCT.—CLASSE No 241.

[illegible]

[illegible] M. A. DAUPHIN, [illegible] Commissaires. [illegible] 11 oct. 1873.

MADAME GEOUX,

LA célèbre couturière, a transféré son magasin du No. 98 de la rue Conti, au No. 60 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des dominos, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 60 de la rue Dauphine. 5 oct.

RÉOUVERTURE DU

RESTAURANT ST-LOUIS,

Actuellement Restaurant DÉNÉCHAUD,

77... RUE ST-LOUIS... 77

Entre les rues Bourbon et Royale.

LE propriétaire informe ses amis et le public en général, qu'il ouvrira le Restaurant ci-dessus, SAMEDI PROCHAIN, 11 OCTOBRE.

Chambres meublées, avec la pension, par jour, par semaine ou par mois, à des prix raisonnables. Les voyageurs, ainsi que les résidents de la ville, y trouveront constamment de bonnes et belles chambres avec la pension.

La Maison et le Restaurant seront tenus en tout temps de 5 heures jusqu'à minuit. Une attention particulière sera portée aux Bals, Soirées ou Réunions de familles.

E. F. DÉNÉCHAUD, Propriétaire.

AVIS. NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE. 26 septembre 1873.

ATTENDU que l'acte de certifier les Chèques a été établi par l'usage du Clearing House dans les Départements des Banques Associées de la Nouvelle-Orléans, [illegible] PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CLEARING HOUSE. ISAAC N. MAYNARD, Directeur. 27 sept—3m

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. 20, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de l'ABEILLE.

A Louer,

A partir du 1er octobre, la belle résidence, encoignure Delachaise et Magnolia, avec gaz, chambre à bain, [illegible] grand jardin. Pour plus de détail, s'adresser à F. LABBIE. 11 oct—3t — 388, rue Roman et 27 rue Union.

A Louer,

A partir du 1er octobre, la maison en briques No 132 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourbon. Huit chambres, cuisine, chambres de domestiques, gaz, Waterworks, etc. etc. A raison de soixante-quinze piastres ($75) par mois. Pour plus de détails s'adresser à HENRY CHIAPELLA, à Carondelet. 5 oct—1m—Jeb

A Louer,

CES DEUX JOLIES MAISONS, Nos. 20 et 22, rue de Pierre, près Remparts. UN BEAU BUREAU, No. 175, rue de la Commune, près Carondelet. [illegible] M. GALEY, 287, rue de la Commune.

A Louer,

Le magasin avec logement situé au coin des rues Chartres et Conti. [illegible] au No 31 de la rue des Remparts, de 7 à 9 heures du matin et de 4 à 6 heures P. M. 7oct—1m

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON, avec gaz, eau et water-closet, [illegible] au No 20, entre les rues St-Philippe et Dumaine. 23 sept.

A Vendre,

Une belle Grocerie bien achalandée située dans un des meilleurs quartiers du Second District. [illegible]

A Vendre,

POUR CAUSE DE DÉPART—Une GROCERIE, bien achalandée, [illegible] Pour les conditions, s'adresser à E. CAMBON & Co., rue Vieille Levée, entre Nouvelle et Bienville. 1 oct.

[illegible]